



***LA POLITIQUE D'EXECUTION DES ORDRES DE
NATIXIS EPARGNE FINANCIERE GESTION
2007***

NATIXIS EPARGNE FINANCIERE GESTION en qualité de professionnel de la gestion pour compte de tiers, se doit d'exercer ses fonctions en toute indépendance et dans l'intérêt exclusif de ses Clients. La notion de Clients se définit comme « chaque organisme de placement collectif (OPC), chaque compartiment d'organisme de placement collectif dont NATIXIS EPARGNE FINANCIERE GESTION assure la gestion directement ou dont elle a délégué la gestion financière».

NATIXIS EPARGNE FINANCIERE GESTION gère en direct des OPCVM nourriciers. La politique d'exécution des ordres ne s'applique pas aux ordres de souscriptions et de rachats de l'OPCVM nourricier dans l'OPCVM maître. Les souscriptions et rachats sont effectués sur la base des valeurs liquidatives de l'OPCVM maître, conformément au descriptif inscrit sur le prospectus de l'OPCVM maître.

NATIXIS EPARGNE FINANCIERE GESTION a délégué une partie de sa gestion d'OPCVM à NATIXIS ASSET MANAGEMENT. Pour ces OPCVM, la politique d'exécution des ordres appliquée est celle de NATIXIS ASSET MANAGEMENT disponible à l'adresse suivante :

http://www.am.natixis.fr/fr/aspx/nos_engagement_MIF.aspx